

# Projet pédagogique

## 2020

### Accueil Collectif de Mineurs « Dous Pitchouns »

L'accueil collectif de mineurs se situe:

60 allée de Camiade  
40390 St André de Seignanx

06.31.08.35.97

[acm.douspitchouns@gmail.com](mailto:acm.douspitchouns@gmail.com)



## **A. Les objectifs pédagogiques**

Les programmes d'animation mis en place par l'équipe d'animation découleront de ces principaux objectifs pédagogiques :

- ✓ Créer un cadre serein
- ✓ Proposer des activités ludiques tout en respectant les gestes barrières
- ✓ Respecter les rythmes de vie de chacun
- ✓ Amener les enfants à devenir des personnes responsables
- ✓ Se respecter les uns les autres
- ✓ Sensibiliser à l'importance de préserver notre cadre de vie

## **B. Organisation et vie quotidienne**

**Les gestes barrières suivant seront mis en place par les enfants et les animateurs :**

- Lavage fréquent des mains avec du savon (à l'arrivée des enfants, après chaque passage au toilette, dès la fin d'une activité, dès la fin d'un temps passé dans la cour de récréation ou sous le préau, avant et après manger, après avoir toussé ou éternué). Le gel hydro alcoolique est réservé aux animateurs.
- Utilisation de mouchoirs à usage unique
- Les enfants seront invités à tousser ou à éternuer dans leur coude
- En cas de symptômes survenus dans la journée, l'enfant devra être isolé dans le bureau de direction. Il faudra appeler les parents et le 15.
- Port de masques pour les animateurs
- Les animateurs mangeront à une distance d'un mètre au minimum.
- Les salles seront aérées plusieurs fois par jour.

***Les mercredis*** et ***les vacances scolaires*** les enfants sont répartis sur deux tranches d'âge :

- Les 3-5 ans
- Les 6-13 ans

Si les effectifs sont plus importants, trois tranches seront créées :

- Les 3-4 ans
- Les 5-7 ans
- Les 8-13 ans

Les enfants du regroupement pédagogique intercommunal (RPI) des communes de Biarrotte, Biaudos et Saint Laurent de Gosse, inscrits le mercredi sont

acheminés au centre de loisirs par bus (sous la responsabilité du RPI) et réceptionnés au parking de la salle Mosaïque par un animateur du centre de loisirs entre 12h40 et 12h50.

La restauration se déroule en trois services : un premier service à 12h pour les enfants âgés de 3 à 5 ans, un deuxième service pour les enfants âgés de 6 à 10 ans scolarisés à Saint André de Seignanx et un troisième service à 12h45 pour les enfants scolarisés au RPI.

Les repas sont élaborés et livrés en liaison froide par la société Eole. Ils sont réchauffés par un agent de restauration qualifié. Cet agent a également en charge le service des repas en collaboration avec l'équipe d'animation.

Les allergies ou régimes alimentaires particuliers doivent être signalés au moment de l'inscription et à tout moment dès lors qu'il y a un changement en la matière pour l'enfant. Dans certains cas le repas pourra être fourni ou il devra l'être par la famille conformément au PAI mis en place.

Si les enfants partent en sortie pour la journée, un repas froid leur sera fourni.

Si le nombre d'enfants inscrits à la journée est inférieur à 8, un repas froid leur sera servi le midi. Les parents seront tenus informés au préalable.

#### **Accueil type les mercredis :**

- Prise en charge des enfants par des animateurs dans chaque salle de classe de l'école à 12h
- Appel des enfants
- Temps de repas : 12h et 12h30 pour les enfants de l'école de Saint André de Seignanx et 12h45 pour les enfants du RPI.
- Temps de sieste pour les 3-4 ans de 13h à 15h30, réveil échelonné selon les besoins de chaque enfant.
- Accueil des enfants de 13h15 à 14h à la garderie.
- Temps calme et/ou aide aux devoirs pour les 5-13 ans de 13h15 à 13h45
- Temps libre pour les 5-13 ans de 13h45 à 14h15
- Temps d'activités de 14h15 à 16h15 pour les 5-13 ans et de 15h30 à 16h15 pour les 3-4 ans
- Goûter à 16h15-16h30
- Départ de 17h à 18h30, temps libre pour tous.

#### **Journée type d'accueil pendant les petites vacances :**

- Accueil des enfants de 7h30 à 9h30 à la garderie
- Appel des enfants et répartition dans leur salle d'activité

- Temps d'activités de 10h à 11h, pour les 3-4 ans, de 10h à 11h15 pour les 5-7 ans et de 10h à 11h30 pour les 8-13 ans. Temps libre de 11h à 11h30 pour les 3-4 ans, de 11h15 à 12h pour les 5-7 ans et de 11h30 à 12h pour les 8-13 ans.
- Accueil et départ de certains enfants de 11h30 à 12h à la garderie.
- Temps de repas : 11h30 pour les 3-4 ans, 11h45 pour les 5-7 ans et 12h pour les 8-13 ans ;
- Accueil et départ de certains enfants de 13h à 13h45 à la garderie
- Temps de sieste pour les 3-4 ans de 12h30 à 15h, réveil échelonné selon les besoins de chaque enfant.
- Temps calme pour les 5-13 ans de 13h à 13h30 suivi d'un temps libre de 13h30 à 14h.
- Temps d'activités de 14h à 16h pour les 5-13 ans et de 15h à 16h pour les 3-4 ans
- Goûter à 16h-16h15
- Départ de 17h à 18h30, temps libre pour tous.

*Les temps d'activités périscolaires (TAP)* ont lieu les lundis, jeudis et vendredis de 15h30 à 16h30. Les activités proposées varient en fonction des groupes de niveaux suivants :

- PS
- MS
- GS
- CP-CE1
- CE2-CM2

**Accueil type pendant l'heure de TAP :**

- Les enfants de PS, MS et GS sont récupérés dans leur salle de classe par les animateurs en fonction des activités réalisées à 15h30 et se rendent dans leur salle d'activité ou le lieu mis à leur disposition. Les enfants faisant la sieste disposent d'un réveil échelonné et peuvent être redirigés plus tard s'ils ne sont pas réveillés à 15h30.
- Rassemblement des enfants scolarisés du CP au CM2 sous le préau à 15h30. Chaque animateur regroupe les enfants inscrits à leur activité et se rendent dans la salle ou le lieu mis à leur disposition.
- Temps d'activité de 15h30 à 16h20 pour les PS à GS et de 15h30 à 16h30 du CP au CM2.
- Retour des PS, MS et GS à 16h20 dans les locaux de la maternelle. Remise des enfants aux familles à partir de 16h20. Les enfants qui n'auront pas été récupérés seront acheminés automatiquement à l'accueil périscolaire du soir.

- Retour des CP au CM2 sous le préau à 16h30. Remise des enfants aux familles à partir de 16h30 ou acheminement de certains enfants à l'accueil périscolaire du soir.

*L'accueil périscolaire du soir* a lieu les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16h30 à 19h, sauf le mardi de 16h15 à 19h. Les goûters sont fournis par le restaurant scolaire de la Commune. Dans certains cas des enfants ayant un PAI ont la possibilité d'amener leur propre goûter.

#### **Accueil type pendant l'accueil périscolaire du soir :**

- Accueil des enfants à 16h30, 16h15 le mardi.
- Goûter à 16h45, 16h30 le mardi.
- Jeux libres et/ou temps d'activité et/ou coin calme pour les enfants souhaitant faire leurs devoirs de 17h à 19h les lundis, mardis, jeudi et vendredis.
- Départ des enfants de 16h45 à 19h.

### **C. Programmes d'activités**

Les programmes d'activités sont établis par période réparties de la manière suivante :

- De vacances à vacances pour le centre de loisirs, soit 10 périodes dans l'année
- De vacances à vacances pour le périscolaire, soit 5 périodes dans l'année
- 3 périodes dans l'année scolaire pour les TAP : la période 1 a lieu de septembre à décembre, la période 2 de janvier aux vacances d'avril et la période 3 commence après les vacances d'avril et se termine aux vacances d'été.

Des réunions avec l'ensemble de l'équipe d'animation sont organisées pour établir les différents programmes d'activités. Les programmes sont communiqués aux familles par un affichage sur le lieu d'accueil du centre de loisirs ainsi que sur le site de la commune : [www.saintandredeseignanx.fr](http://www.saintandredeseignanx.fr).

### **D. Participation des enfants à la vie de la structure et matériel**

La participation des enfants à la vie de la structure sera limitée car incompatible avec le respect des gestes barrières. Ils pourront cependant ranger leur espace de repas.

Les feutres, jeux de société, ballons, livres, etc seront à disposition des enfants dans leur salle d'activités mais seront changés un jour sur deux afin de les laisser isolés 24h après leur utilisation.

## **E. Les locaux**

L'accueil de loisirs se situe dans l'enceinte des locaux de l'école de Saint André de Seignanx. Un bâtiment est dédié aux accueils péri et extrascolaires.

La salle d'accueil péri et extrascolaire sera la salle d'accueil pour tous.

La nouvelle salle de classe de la maternelle sera utilisée par le groupe des plus petits les mercredis après-midis et pendant les vacances scolaires.

La salle mosaïque sera utilisée ponctuellement en salle d'accueil ou en salle d'activités si les effectifs d'enfants sont importants ou si les protocoles sanitaires l'imposent.

Le Préau et la cour de récréation situés devant la salle d'accueil péri et extrascolaire pourront être utilisés. L'accès au potager sera lui aussi autorisé.

La salle de sieste de la maternelle sera utilisée et aménagée en respectant les gestes barrières. Les draps devront être changés tous les 5 jours maximum.

La salle de motricité située à la maternelle pourra être utilisée.

## **F. Conditions d'admission et accueils spécifiques**

Les enfants pourront être accueillis à partir de 3 ans, propres et scolarisés jusqu'à l'âge de 13 ans.

L'enfant doit avoir ses vaccinations à jour et ne présenter aucun risque de maladie contagieuse. Un enfant malade ne pourra pas fréquenter la structure sans un avis médical. La directrice devra être informée de toute prise de médicaments. Une ordonnance établie par un médecin ainsi que les médicaments devront être remis au moment de l'accueil.

## **G. Organisation du travail et rôle des animateurs**

L'équipe d'animation est constituée les mercredis, les petites vacances scolaires et sur les temps périscolaires du matin et du soir de la manière suivante :

- Une animatrice référente chez les 3-5 ans, Evelyne GUILLEMIN
- Une animatrice référente chez les 6-13 ans, Catherine BEAUFILS
- Trois animatrices, Christelle DASSE, Charlotte LAFFOURCADE et Laetitia CAZEAUX
- En cas de forte fréquentation, des animateurs supplémentaires peuvent intervenir en renfort.
- Une directrice Elodie LABRUQUERE et une directrice adjointe Julie BASTEROT.

Les taux d'encadrement pratiqués respectent scrupuleusement la réglementation.

Pendant les vacances scolaires :

- Un animateur pour 8 enfants maximum âgés de moins de 6 ans
- Un animateur pour 12 enfants maximum âgés de plus de 6 ans.

Pendant les TAP et les accueils périscolaires du matin et du soir :

- Un animateur pour 14 enfants maximum âgés de moins de 6 ans

- Un animateur pour 18 enfants maximum âgés de plus de 6 ans.

Pendant les mercredis après-midis :

- Un animateur pour 10 enfants maximum âgés de moins de 6 ans
- Un animateur pour 14 enfants maximum âgés de plus de 6 ans.

L'assistant sanitaire est l'animateur référent du groupe ou la directrice du centre de loisirs s'il est absent.

Un agent de service et de restauration, Laurence Lagaresté.

## **H. Modes d'évaluation de l'accueil**

Les temps d'accueil avec les parents constituent des moments privilégiés avec les familles pour échanger sur la journée passée, les besoins ou les attentes particulières, ou encore exprimer leur mécontentement ou leur satisfaction.

Des réunions de préparations et d'évaluations sont organisées avec l'équipe d'animation un mercredi sur deux en période scolaire et tous les lundis soirs pendant les vacances scolaires.